

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 AVRIL 2024 A 19H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE THEDING**

L'an **deux mil vingt-quatre le onze avril à dix-neuf heures**, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal suite à la convocation **du 2 avril 2024 sous la présidence du Maire, Jean-Paul HILPERT.**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Eliane FISCHER, Tulio PALA, Sandrine BOESZE, Dominique LEBLANC, Lionel ULLMANN, Frédéric BAUMANN, Jean PROFIT, Nadine FORTE, Philomène MARGANI, Jonathan SNIATIECKI, Sandrine TOURDOT. Jonathan GIGLIA, Marie Rose SCHMITT.

Procurations :

Dany BECKER donne procuration à Lionel ULLMANN.
ARNOLD Marie-Louise à Eliane FISCHER.
NAPOLI Françoise à Sandrine TOURDOT.
BOTZUNG Pascale à Frédéric BAUMANN.

Absents excusés

Walter GATTERA, Francesca DI PIETRO

Absents

Serdal KOC, Souhaila BOUKROUNA,

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité moins 1 abstention (Eliane FISCHER) le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **du 12 mars 2024.**

ORDRE DU JOUR

I FINANCES

I.A. Budget Primitif 2024

- Transparence sur les indemnités des élues et élus.
- Vote et approbation du budget primitif 2024.

I.B. Vote du taux des impôts locaux pour 2024.

II AFFAIRES FONCIERES

II.A. Bâtiment communal 63 rue Principale (ancienne mairie)

1. Déclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal.
2. Aliénation du bâtiment

III MARAICHAGE

III.A. Location de terrains communaux

Intégration dans le tableau d'affectation des propriétés communales des parcelles concernées par le maraîchage.

IV Demandes de subventions pour le Quartier Vivest

IV.A. Pour l'éclairage public au titre du Fonds Vert (Etat).

IV.B. Pour les travaux de sécurisation (plateau surélevé, signalisation horizontale et verticale AMISSUR (Département de la Moselle).

Présentation du projet de maraîchage (MM. CASABIANCA, VAUTRIN)

M. VAUTRIN représentant BIO GRAND EST et CASABIANCA (maraîcher) expose par le biais de différentes diapositives le projet de maraîchage envisagé sur la commune de Théding et notamment, dans un premier temps, sur les parcelles communales situées derrière la rue de la Colline et, dans un second temps, sur les autres parcelles contiguës aux jardins ouvriers.

Ce projet nécessitera la fourniture et pose d'une clôture autour des parcelles situées derrière la rue de la Colline avec la pose d'un portail. Une entreprise spécialisée dans la fourniture et pose de la clôture s'est d'ailleurs rendue sur place pour constater et estimer les travaux à réaliser.

L'installation d'une serre démontable de dimensions 5 m x 20 m x 2,25 m de hauteur est envisagée sur les parcelles (derrière la rue de la colline). Cette serre sera déposée pour être reposée sur les autres parcelles situées près des jardins ouvriers.

Concernant le maraîchage proprement dit, M. CASABIANCA prévoit la mise en place de paniers en auto-cueillette, des paniers déjà prêts (préparés par le maraîcher). Un partenariat avec Bio Grand Est, la Communauté d'Agglomération de Forbach « Porte de France » dans le cadre d'un projet d'aménagement territorial, l'Allemagne sont également envisagés. Autre aspect de ce maraîchage, la possibilité de vente de plants divers, de formations et un partenariat avec les enseignants du groupe scolaire la Clef des Champs dans le cadre d'un jardin éducatif ou partagé.

SECRETAIRE DE SEANCE

Désignation du ou de la secrétaire de séance

En vertu de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de désigner **M. Dominique LEBLANC** en qualité de secrétaire de séance.

I FINANCES

I.A. Budget Primitif 2024.

- Transparence sur les indemnités des élus et élus

Au regard de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment de son article 93 sur la transparence des indemnités versées aux élus et élus (articles L2123-24-1-1 et L 3123-19-2-1 et L 4135-19-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)), qui impose que chaque année un état présentant les indemnités des élus et élus siégeant au conseil municipal, départemental et ou régional doit être communiqué aux membres de l'organe délibérant avant l'examen du budget de la collectivité

Information sur l'indemnité des élus (base 2023)			SOIT ANNUEL
LE MAIRE	Brut mensuel (moyen)	2 092,75 €	25 112,94 €
	Charge patronale mensuelle	737,90 €	8 854,80 €
indté nette mensuelle du maire hors retenue à la source		1 669,80 €	33 967,74 €
CHAQUE ADJOINT	Brut mensuel (moyen)	783,58 €	9 402,90 €
	Charge patronale mensuelle	32,91 €	394,92 €
indté nette de chaque adjoint (base déc. 2023)		699,79 €	9 797,82 €
soit pour le nombre d'adjoints		5,00 €	48 989,10 €
			82 956,84 €

- **Vote et approbation du budget primitif 2024**

Le Conseil Municipal après exposé du maire décide à l'unanimité moins 1 abstention (Dany BECKER) d'adopter le budget primitif 2024 qui présente la balance comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANTS
DEPENSES	1 705 363,53 €
RECETTES	1 705 363,53 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANTS
DEPENSES	1 474 910,09 €
RECETTES	1 474 910,09 €

I.B. Vote du taux des impôts locaux pour 2024

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le Maire propose de maintenir les taux comme précédemment.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année **2024** comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **30,80 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **48 %**
- Taxe d'habitation : **16,13 %**

CHARGE le Maire

- **De notifier** cette décision aux services préfectoraux.
- **De transmettre** l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

II AFFAIRES FONCIERES

II.A. Bâtiment communal 63 rue Principale (ancienne mairie).

1. Déclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal.

La vente de l'ancien bâtiment de la mairie classé dans le domaine public communal suppose son déclassement dans le domaine privé communal et sa désaffectation. Aussi, le conseil municipal sera-t-il appelé à délibérer comme suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

CONSIDERANT que le bâtiment communal sis 63 rue Principale abritait les services de la mairie de Thédinq et était donc affecté à l'usage du public ;

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où le transfert des services de la mairie a été réalisé en février 2024 dans l'ancien bâtiment de l'école dont l'adresse est le numéro 34 de la Rue Principale,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Les membres du CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** la désaffectation du bien sis 63 rue Principale à Thédinq.
- **DECIDE** du déclassement du bien sis 63 rue Principale à Thédinq du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal. Sont concernées les parcelles cadastrées section 1 numéros 131,132 et 133.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

2. Aliénation du bâtiment sis à Thédinq 63 rue Principale

La Direction Départementale des Finances Publiques de Moselle a procédé à la demande de la Commune, à l'évaluation du bâtiment de la mairie qui abritait au 63 rue Principale à Thédinq les services de la mairie.

Il ressort de cette évaluation que le bâtiment en question d'une surface estimée de 250 m² est évalué à 170.000 € en valeur d'habitation à rénover, la valeur retenue évaluée de 680 € le m².

Dans cette évaluation les parcelles prises en compte sont les suivantes
Section 1 parcelle 132 d'une surface de 160 m²
Section 1 parcelle 133 d'une surface de 135 m²

La parcelle cadastrée section 1 numéro 131 d'une surface de 68 m² n'ayant pas été intégrée dans la première demande d'évaluation, celle-ci fera l'objet d'une nouvelle demande.

Le Conseil Municipal, après exposé du maire et délibéré décide

- **D'aliéner** le bâtiment communal situé 63 rue Principale à Théding au prix de 170.000 € net vendeur.
- Les parcelles concernées par cette vente sont cadastrées section 1 numéros 132 et 133 auxquelles se rajoutera la parcelle numéro 131 concernée également par la demande de déclassement du domaine public dans le domaine privé communal.

Plusieurs agences seront consultées dans le cadre de cette vente sans mandat exclusif. La vente se fera au prix de 170.000 € net vendeur.

III MARAICHAGE –

III.A. LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX

Pour faire suite aux diverses réunions et à la demande de M. Urian CASABIANCA, il est proposé de louer au maraîcher les parcelles communales situées derrière les habitations de la rue de la Colline en vue de l'installation d'une serre démontable. Ces parcelles seront intégrées dans le tableau d'affectation des propriétés communales qui sera présenté en septembre 2024 aux membres du conseil municipal.

Le tableau ci-dessous reprend toutes les parcelles propriétés de la commune de Théding.

<u>PROPRIETAIRES</u>	<u>SECTIONS</u>	<u>NUMEROS DE PARCELLES</u>	<u>SURFACES EN M²</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
Commune de Théding (ex.MEYER André)	5	697	11260	
		TOTAL 01	11260	
Commune de Théding	5	721	274	Derrière rue de la Colline
Commune de Théding	5	728	285	Derrière rue de la Colline(partie)
Commune de Théding	5	730	958	Derrière rue de la Colline
Commune de Théding	5	222	1994	Derrière rue de la Colline
Commune de Théding	5	223	1197	Derrière rue de la Colline
Commune de Théding	5	600	505	Derrière rue de la Colline (sans le cheminement)
Commune de Théding	5	690	2560	Lieudit "Grossmertel"
Commune de Théding	5	692	1240	Lieudit "Grossmertel"
Commune de Théding	5	694	588	Lieudit "Grossmertel"
Commune de Théding	5	696	2107	Lieudit "Grossmertel"
		TOTAL 02	11708	Lieudit "Grossmertel"
	TOTAL GENERAL		22968	M²
		SOIT	2,2968	HECTARES

S'agissant des parcelles situées à l'arrière de la rue de la Colline, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le maire à signer un bail rural environnemental de neuf années (cf. tableau ci-dessous).

<u>PROPRIETAIRES</u>	<u>SECTIONS</u>	<u>NUMEROS DE PARCELLES</u>	<u>SURFACES EN M²</u>
Commune de Théding	5	721	274
Commune de Théding	5	728	285
Commune de Théding	5	730	958
Commune de Théding	5	222	1994
Commune de Théding	5	223	1197
Commune de Théding	5	600	505
		TOTAL	5213

Pour les autres parcelles une promesse de location devrait être signée.

PROPRIETAIRES	SECTIONS	NUMEROS DE PARCELLES	SURFACES EN M ²
Commune de Théding	5	690	2560
Commune de Théding	5	692	1240
Commune de Théding	5	694	588
Commune de Théding	5	696	2107
Acq. à Meyer André	5	697	11260
		TOTAL	17755

Le Conseil Municipal, après exposé du maire décide à l'unanimité

- **D'autoriser** le maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ces locations notamment le bail rural environnemental de 9 ans ainsi que la promesse de location.
- **De prévoir et prendre en charge** la fourniture et pose de la clôture tel que cela avait défini.

Ces propriétés seront intégrées dans le tableau d'affectation des propriétés communales.

IV DEMANDES DE SUBVENTIONS

IV.A. Demande au titre du Fonds Vert 2024 Eclairage public – Quartier VIVEST de Théding

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le plan de financement portant sur la rénovation de l'éclairage public du quartier Vivest à Théding (Impasse des Sources et des Roseaux) et prévu dans le cadre de la requalification de ce quartier.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
LIBELLE	PRESTATAIRE	MONTANT HT	LIBELLE	FINANCEUR	MONTANT HT
MAITRISE D'OEUVRE		6 904,40 €	SUBVENTION		
Maîtrise d'œuvre	ADL ingénierie		Fonds Vert	ETAT	43 497,72 €
TRAVAUX			FONDS		
Preliminaires		41 720,00 €	Fonds propres ou		
Terrassements		14 818,00 €	emprunt		101 494,68 €
Eclairage public		81 550,00 €			
	TOTAL	144 992,40 €		TOTAL	144 992,40 €

Le Conseil Municipal après exposé du maire décide à l'unanimité moins une abstention (M. Dany BECKER)

- **D'adopter** le plan de financement ci-dessus
- **De solliciter** la subvention au titre du Fonds Vert 2024 au taux de 30 % soit 43.497,42 €
- **D'autoriser** le maire à signer tout document relatif à cette demande.

IV.B. **Demande de subvention au titre de l'AMISSUR 2024**

Travaux de sécurisation – plateau surélevé et signalisation horizontale et verticale.

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le plan de financement relatif aux travaux de sécurisation du Quartier VIVEST (impasse des Sources et des Roseaux).

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
LIBELLE	PRESTATAIRE	MONTANT HT	LIBELLE	FINANCEUR	MONTANT HT
MAITRISE D'OEUVRE Maîtrise d'œuvre	ADL ingénierie	1 239,75 €	SUBVENTION AMISSUR 2024	DEPARTEMENT	7 810,43 €
TRAVAUX Mise en sécurité quartier VIVEST - Plateau surélevé Signalisation V.et H.		24 795,00 €	FONDS Fonds propres ou emprunt		18 224,33 €
	TOTAL	26 034,75 €		TOTAL	26 034,75 €

Le Conseil Municipal après exposé du maire décide à l'unanimité.

- **D'adopter** le plan de financement ci-dessus
- **De solliciter** la subvention au titre de l'AMISSUR à hauteur de 30 % soit 7.810,43 €.
- **D'autoriser** le maire à signer tout document relatif à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05

Le secrétaire de séance	Le Maire,
Dominique LEBLANC	Jean-Paul HILPERT